Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240325-BUR-AG-24-018-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 8 avril 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (2ème cession APPS pour l'année 2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Leslie PELLEGRI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 8 avril 2024

OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (2ème cession APPS pour l'année 2024)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- En matière de subventions : les subventions attribuées aux associations sportives dans le respect du règlement d'attribution approuvé par le Conseil ;

Considérant les dossiers d'appels à projets sportifs du territoire présentés par les associations sportives domiciliées sur le territoire de communautaire sollicitent une aide pour l'organisation d'événements ou projets d'animation ;

Considérant que les actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre du projet d'animation sportive du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Une subvention d'un montant de quatre mille euros (4 000 €) au titre de la deuxième cession des Appels à Projets Sportifs pour l'année 2024, à USEP Haute-Corse, pour la semaine Olympique et Paralympique ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE PRÉSIDENT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 16 AVR. 2024
et publication ou notification
du 16 AVR. 2024
Le Directeur Général des Services
Jean-Michel FERRY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr